

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/02-2

Objet: Revalorisation des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} mars 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le quatorze février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, I^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

<u>Présents</u>: Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h48), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE (arrivé à 19h54, délibérations n° I), Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h I I, ROB), Jean-Philippe ANTOINE (arrivé à 20h I 9, ROB), Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gérard PARFAIT Christian GHEZ à Dominique GERBERT Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS Véronique LOZEVIS à Sylvie SORMAIL Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE Éric FROMMWEILER à Stéphanie NOGUES

Absents:

Jérôme FENAILLON

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 078-217805712-20230215-2023-02-2-DE Date de réception préfecture : 15/02/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/02-2: Revalorisation des loyers des logements communaux à compter du ler mars 2023

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 9 de la loi n° 2008-III du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat modifiant l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005,

VU la délibération n° 2015-07/47 fixant la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction,

VU la dernière publication de l'INSEE fixant la revalorisation de l'indice de référence des loyers entre le 2^{ème} trimestre 2021 et le 2^{ème} trimestre 2022 à + 3,60% en moyenne annuelle, soit un indice de revalorisation de 1,0360,

CONSIDERANT la nécessité de revaloriser les loyers des logements communaux à compter du 1^{er} mars 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances, Informatique, Ressources Humaines et Trayaux, Urbanisme, Sécurité du 06 février 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DECIDE de la revalorisation des loyers des logements communaux au 1^{er} mars 2023 comme suit (loyers arrondis à l'euro le plus proche) :

Adresse du logement	Туре	Loyer hors charges au 01/10/2021	Loyers actualisés au 01/03/2023	Loyers au 01/03/2023 (arrondi)
10 route de Saint Germain – logement N° 1	F2	666 €	689,97 €	690 €
10 route de Saint Germain - logement N° 2	F3	922 €	955,19 €	955 €
10 route de Saint Germain – logement N° 3	F2	753 €	780,10 €	780 €
10 route de Saint Germain - logement N° 4	F5	1 361 €	1 409,99 €	1 410 €
10 route de Saint Germain – logement N° 5	F4	1 235 €	1 279,46 €	1 279 €
10 route de Saint Germain – logement N° 6	F2	680 €	704,48 €	704€
9 route des deux croix – RDC droit	F3	816 €	845,37 €	845 €
9 route des deux croix – le étage D	F4	942 €	975,91 €	976 €
4 place de l'Europe	F4	1 308 €	1 355,08 € Accusé de réception en 078-217805712-202302	1 355 €



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

6 rue du Clos de la Motte	F3	607€	628,85 €	629 €
6 rue du Clos de la Motte	F3	607 €	628,85 €	629 €
3 place Henri Hamel	F2	785€	813,26 €	813 €
2bis avenue des Platanes, lot n° 155	F3	871 €	902,35 €	902€
2bis avenue des Platanes, lot n° 156	F3	874 €	905,46 €	905 €

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Les membres présents ont signé au registre, Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 15 février 2023

Le secrétaire de séance

A BRETECH

Le Maire,

ler Vice-président de la Communauté de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Isabelle TRAPPIER

Traffier

Mis en ligne le .1.6.10.0.12023 Document rendu exécutoire le .1.6.10.0.12023 Certifié par le Maire Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services

Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture 078-217805712-20230215-2023-02-2-DE Date de réception préfecture : 15/02/2023